

Lieutenant Philippiot, 1886 R. I. ; M. Goubet, M. Pol, M. Ombert, M. Dubouché, M. Paré, M. Vert, M. Vandenberg, M. Bryère, M. MEDAILLE MILITAIRE. — M. Gilpin, genreur Gallet.

UN NOUVEL EMPRUNT de la Ville de Paris

Afin de se rembourser des avances faites par la Trésorerie pour financer le ravalement et l'approvisionnement de la région parisienne en denrées alimentaires, la Ville de Paris a décidé d'émettre des Bons Municipaux, à concurrence d'une somme de 430 millions de francs, offerte au public à partir du 16 juillet. On pourra souscrire à tous les guichets des Banques et Etablissements de Crédit agréés par la Ville de Paris.

Le montant de l'emprunt est de 430 millions de francs, offerts au public à partir du 16 juillet. On pourra souscrire à tous les guichets des Banques et Etablissements de Crédit agréés par la Ville de Paris.

Les Bons Municipaux sont offerts au public à partir du 16 juillet. On pourra souscrire à tous les guichets des Banques et Etablissements de Crédit agréés par la Ville de Paris.

A L'EXPOSITION

Les fêtes de nuit ont été terminées par une série de réjouissances de nuit qui furent également fort suivies.

LA DÉFILE

La remise des décorations est terminée. Le général Lacaze est nommé à cheval, et les troupes ont été défilées par la Ville de Paris.

LE CAVEAU LILLOIS

C'est à la fois Lillois par l'accent patoisant, et par la bonne humeur gaillardement flamande, et par la modernité, par la malice et le charme.

A TOURCOING

Dans la ville, qui n'avait pas ménagé les frais pour donner la commémoration de la prise de la ville, qui fut particulièrement brillante.

A DUNKERQUE

Par un soleil superbe, rappelé à propos celui qui éclaira le 14 juillet 1918, la Fête Nationale a été célébrée avec un caractère exceptionnel.

A VALENCIENNES

La fête nationale fut célébrée par un temps splendide, mais le programme n'était guère attrayant et beaucoup de spectateurs furent déçus.

Chevalier de la Légion d'honneur : le lieutenant Carrez, du 17^e ; Médailles militaires (à titre posthume) : les soldats De'uw, Edouard Staine, Huriz, Wartel, Richard Lenoir, Robert Férin, Bertheux, Georges, chevalier Auguste, du 37^e ; Médaille militaire : adjudant chef Mahieu, du 17^e ; canonnier Machuque ; Croix de guerre : canonniers Louis Bessart, Bétoni Chaban, du 61^e B. A. C. ; André Thesse, soldat au 17^e ; et au 45^e la revue est terminée.

Un incident Ledrapeau français de l'ambassade enlevé et remplacé

Berlin, 14 juillet. — Le drapeau français étant arboré sur l'ambassade de France, à l'occasion de la fête nationale, quelques rassemblements s'élevèrent aux alentours de l'ambassade, mais sans incident de quelque importance. Au commencement de l'après-midi, vers 2 heures, un individu qui devait connaître les accès de l'ambassade, est apparu sur le toit, a enlevé le drapeau et a disparu. La foule l'observait avec un intérêt croissant, mais elle ne put rien faire.

Les Fêtes du 14 Juillet

Il semblait vraiment que, pour la première fois depuis l'existence, le bon peuple lillois, allié ou sans simplement respirer les fêtes, célébrait les bienfaits de la Paix !

LA TAXE SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRES

Le Ministère des Finances communique la note suivante sur l'application de la taxe mise sur le chiffre d'affaires :

LES ALLOCATIONS MILITAIRES

SAINT-VALENT, député, expose au Ministère de l'Intérieur, que les jeunes gens recrutés des classes 1915, 1916, 1917 ont été incorporés dès avril 1919 et que leurs familles, dans l'ignorance de leur sort, ont continué à verser des cotisations.

INCOHÉRENCE

On se souvient que dernièrement des fêtes étaient organisées à Lille l'honneur des pères et mères de familles nombreuses.

Au Conservatoire

Voici donc les concours de fin d'année terminés au Conservatoire de Lille.

AVIS MORTUAIRE

Les personnes qui, par publi, n'auraient pu recevoir de lettre de faire-part de la mort de Monsieur Ludger-Lucien DEGLERQ

Le 14, à 9 heures, ont lieu sur la place d'Armes la traditionnelle fête nationale des cent-cinquante de notre garnison y participent.

A Berlin

Berlin, 14 juillet. — M. de Marilly, ministre des Affaires étrangères, a été reçu par le capitaine Tardieu, président de la Ligue des Français en Allemagne.

LA COLONIE FRANÇAISE

La Colonie française a été reçue à l'ambassade de Berlin, le 14 juillet.

LA DÉLIVRANCE

Le Bulletin des Lois publie le décret suivant : « Vu la loi du 20 novembre 1883 approuvée par le Sénat et le 23 novembre 1883 par le Conseil des Ministres, relative à la concession d'un litre de bière à la Compagnie du Chemin de fer du Nord de la ligne de Saint-André à Hautbois ».

EXAMEN DU BREVET ÉLÉMENTAIRE

La Direction départementale de l'Enseignement primaire nous communique la note suivante :

LE DÉCRET

Le décret du 14 juillet 1919, relatif à la répartition des places de professeurs dans les écoles normales d'instituteurs, est ainsi conçu :

LE DÉCRET

Le décret du 14 juillet 1919, relatif à la répartition des places de professeurs dans les écoles normales d'instituteurs, est ainsi conçu :

LE DÉCRET

Le décret du 14 juillet 1919, relatif à la répartition des places de professeurs dans les écoles normales d'instituteurs, est ainsi conçu :

Le 14, à 9 heures, ont lieu sur la place d'Armes la traditionnelle fête nationale des cent-cinquante de notre garnison y participent.

A Berlin

Berlin, 14 juillet. — M. de Marilly, ministre des Affaires étrangères, a été reçu par le capitaine Tardieu, président de la Ligue des Français en Allemagne.

LA COLONIE FRANÇAISE

La Colonie française a été reçue à l'ambassade de Berlin, le 14 juillet.

LA DÉLIVRANCE

Le Bulletin des Lois publie le décret suivant : « Vu la loi du 20 novembre 1883 approuvée par le Sénat et le 23 novembre 1883 par le Conseil des Ministres, relative à la concession d'un litre de bière à la Compagnie du Chemin de fer du Nord de la ligne de Saint-André à Hautbois ».

EXAMEN DU BREVET ÉLÉMENTAIRE

La Direction départementale de l'Enseignement primaire nous communique la note suivante :

LE DÉCRET

Le décret du 14 juillet 1919, relatif à la répartition des places de professeurs dans les écoles normales d'instituteurs, est ainsi conçu :

LE DÉCRET

Le décret du 14 juillet 1919, relatif à la répartition des places de professeurs dans les écoles normales d'instituteurs, est ainsi conçu :

LE DÉCRET

Le décret du 14 juillet 1919, relatif à la répartition des places de professeurs dans les écoles normales d'instituteurs, est ainsi conçu :

Le 14, à 9 heures, ont lieu sur la place d'Armes la traditionnelle fête nationale des cent-cinquante de notre garnison y participent.

A Berlin

Berlin, 14 juillet. — M. de Marilly, ministre des Affaires étrangères, a été reçu par le capitaine Tardieu, président de la Ligue des Français en Allemagne.

LA COLONIE FRANÇAISE

La Colonie française a été reçue à l'ambassade de Berlin, le 14 juillet.

LA DÉLIVRANCE

Le Bulletin des Lois publie le décret suivant : « Vu la loi du 20 novembre 1883 approuvée par le Sénat et le 23 novembre 1883 par le Conseil des Ministres, relative à la concession d'un litre de bière à la Compagnie du Chemin de fer du Nord de la ligne de Saint-André à Hautbois ».

EXAMEN DU BREVET ÉLÉMENTAIRE

La Direction départementale de l'Enseignement primaire nous communique la note suivante :

LE DÉCRET

Le décret du 14 juillet 1919, relatif à la répartition des places de professeurs dans les écoles normales d'instituteurs, est ainsi conçu :

LE DÉCRET

Le décret du 14 juillet 1919, relatif à la répartition des places de professeurs dans les écoles normales d'instituteurs, est ainsi conçu :

LE DÉCRET

Le décret du 14 juillet 1919, relatif à la répartition des places de professeurs dans les écoles normales d'instituteurs, est ainsi conçu :

Le 14, à 9 heures, ont lieu sur la place d'Armes la traditionnelle fête nationale des cent-cinquante de notre garnison y participent.

A Berlin

Berlin, 14 juillet. — M. de Marilly, ministre des Affaires étrangères, a été reçu par le capitaine Tardieu, président de la Ligue des Français en Allemagne.

LA COLONIE FRANÇAISE

La Colonie française a été reçue à l'ambassade de Berlin, le 14 juillet.

LA DÉLIVRANCE

Le Bulletin des Lois publie le décret suivant : « Vu la loi du 20 novembre 1883 approuvée par le Sénat et le 23 novembre 1883 par le Conseil des Ministres, relative à la concession d'un litre de bière à la Compagnie du Chemin de fer du Nord de la ligne de Saint-André à Hautbois ».

EXAMEN DU BREVET ÉLÉMENTAIRE

La Direction départementale de l'Enseignement primaire nous communique la note suivante :

LE DÉCRET

Le décret du 14 juillet 1919, relatif à la répartition des places de professeurs dans les écoles normales d'instituteurs, est ainsi conçu :

LE DÉCRET

Le décret du 14 juillet 1919, relatif à la répartition des places de professeurs dans les écoles normales d'instituteurs, est ainsi conçu :

LE DÉCRET

Le décret du 14 juillet 1919, relatif à la répartition des places de professeurs dans les écoles normales d'instituteurs, est ainsi conçu :